

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE BUZET-SUR-BAÏSE**

L'an deux mil vingt-six, le 9 Septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de BUZET-SUR-BAÏSE se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe SANS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de pouvoirs :

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation : 31 Août 2026

Étaient présents : MM. SANS Christophe, CHAZALLON Didier, BIASON Rachel, VIDALE Laurent, BOSIO Anaïs, LORENZATO Jean, CARIDROIT Sylvie, FLAN Laëtitia, MAZET Véronique, LAVERGNE Pauline, BALDINI Wilfried, GAZEAU Christophe, RAFFAELLO Julien, SANCHEZ Pascal et DE LONGHI Joël formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 15 membres

Étaient représentés :

Étaient excusés :

Mme BIASON Rachel est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°20260909-02

Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'agent d'entretien-aide cantinière à temps complet

Et autorisant, le recrutement d'un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique

(Article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique)

Le conseil municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L.332-8 2°,

Considérant la nature des fonctions ou les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet chargé d'aider la cantinière, de surveiller l'interclasse et de l'entretien ménager des locaux communaux ;

Considérant le rapport de Monsieur le Maire

L'organe délibérant, après en avoir délibéré :

- DECIDE la création à compter du 01/10/2026 au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'agent d'entretien-aide cantinier à temps complet conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des adjoints techniques dans le grade de d'adjoint technique de la catégorie C,
- PRECISE :



AR Prefecture

047-214700437-20260909-2026090902-DE
Reçu le 14/09/2026

que si le constat du caractère infuctueux du recrutement d'un fonctionnaire est établi, cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un agent recruté par voie de contrat dans les conditions de l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique compte tenu de la nature des fonctions ou des besoins du service,

* que ce dernier pourra être recruté dans les conditions de l'article L332-9 du Code Général de la Fonction Publique ;

* que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ;

* que Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

- DIT que les crédits correspondants seront prévus au budget

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifiée exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le 10 septembre 2026 et de son affichage le 10 septembre 2026

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Au registre sont les signatures,

A Buzet-sur-Baïse, le 10 Septembre 2026

La Secrétaire de séance
Rachel BIASON



Le Maire,
Christophe SANS

